

UNITED INVESTMENT FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
33, rue de Gasperich, L-5826 Howald Hesperange
R.C.S. Luxembourg: B-67 577

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Convocation

Nous vous prions de bien vouloir assister à **l'assemblée générale extraordinaire de UNITED INVESTMENT FUND**, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la société, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange,

le 27 août 2008, à 14 heures,

et qui aura l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et émoluments;
3. Décharge des administrateurs;
4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle assemblée sera convoquée qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire devront être approuvés par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la société, le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions de la société sera suspendu à partir de la date de publication du présent avis de convocation. En conséquence, plus aucune demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions de la société ne sera acceptée à partir de la publication de la présente convocation.

Un actionnaire peut participer et voter en personne à l'assemblée ou peut nommer un mandataire pour participer et voter en son nom. Ce mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la société.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits à la date du 31 juillet 2008.

Pour avoir le droit d'assister ou se faire représenter à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres pour le 22 août 2008 au siège social de la société où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 22 août 2008, informer le conseil d'administration de leur intention d'assister à l'assemblée par écrit (lettre ou procuration).

Pour toute information supplémentaire, les actionnaires sont invités à consulter le prospectus, les statuts, ainsi que les rapports annuel et semestriel de la société, ces documents pouvant être obtenus gratuitement auprès du représentant et agent payeur en Suisse, BNP Paribas (Suisse) S.A., place de Hollande 2, CH-1204 Genève.

Le représentant en Suisse:
BNP Paribas (Suisse) S.A.